

Les prix des spécialistes vont exploser

Voici la réforme secrète de Maggie De Block qui concerne les spécialistes les plus courants

pour le patient

Mauvaise nouvelle pour les patients : le prix payé chez la plupart des médecins spécialistes va augmenter, dès le 1^{er} janvier prochain. Et très fortement, selon deux documents internes à l'Inami dont Supresse a pu prendre connaissance. But : économiser 40 millions d'euros dans les remboursements, comme l'y contraint Maggie De Block.

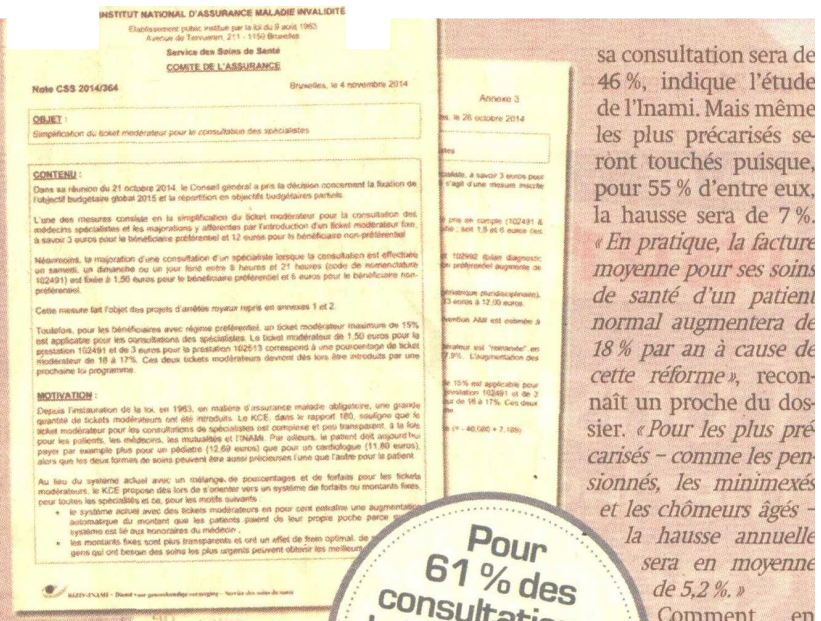
Ce qui est en jeu ici, c'est le montant du ticket modérateur chez un spécialiste. En clair : ce que vous payez réellement pour une consultation, après remboursement partiel par votre mutuelle. À sa mise en place, le gouvernement avait promis que ses économies en soins de santé épargneraient le portefeuille du patient. En pratique, il va pourtant faire l'inverse.

Deux documents d'une réforme concernant donc ce ticket modérateur,

dont Supresse a obtenu copie, ont été présentés ce lundi aux membres du Comité de l'assurance de l'Inami. Cet organe réunit régulièrement les représentants des médecins, des mutuelles et des hôpitaux. Ils y sont informés, notamment, des réformes en cours et de leur impact concret, tant pour les médecins que pour les patients. L'intérêt étant de leur permettre aussi de remettre un avis – non contraignant – sur certains projets.

PROJET SECRET

Dans ces deux documents, l'Inami résume et calcule l'impact financier de deux arrêtés royaux préparés discrètement par la ministre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD). Elle entend bien les faire entrer en vigueur dès l'an prochain, dans un gros mois donc, après validation en kern. Et ce même si, lundi, le Comité de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité y a remis un avis « partagé ».



Pour 61 % des consultations, la hausse sera de 46 % du tarif à votre charge

Le but de la ministre est clair et est d'ailleurs écrit noir sur blanc : réaliser 40 millions d'euros

d'économies dans les remboursements par l'État de ces consultations chez les médecins spécialistes. Lesquels ? La plupart d'entre eux. Car l'étude de l'Inami le montre : même si certains tarifs sont revus à la baisse, 70 % des consultations chez les spécialistes seront concernées par la hausse !

LE SOIR ET LE WEEK-END

Cela aura des répercussions dans des domaines très concrets. Les médecins en question sont notamment des chirurgiens, ophtalmologues, anesthésistes et autres rhumatologues. Cerise sur le gâteau : tout spécialiste consulté un week-end coûtera 75 % de plus au patient. Si c'est en soirée ou la nuit, ce sera 61 %. Vous n'avez donc plus intérêt à devoir consulter en urgence, quel que soit le mal dont vous souffrez.

Quand aux hausses des tarifs de semaine, elles ne sont pas minces non plus. Dans 61 % des cas, l'augmentation prévue par la ministre de la partie à charge du patient ordinaire pour

sa consultation sera de 46 %, indique l'étude de l'Inami. Mais même les plus précarisés seront touchés puisque, pour 55 % d'entre eux, la hausse sera de 7 %.

« En pratique, la facture moyenne pour ses soins de santé d'un patient normal augmentera de 18 % par an à cause de cette réforme », reconnaît un proche du dossier. « Pour les plus précarisés – comme les pensionnés, les minimexés et les chômeurs âgés – la hausse annuelle sera en moyenne de 5,2 % ».

Comment en est-on arrivé là ? Tout simplement sur base des 11 milliards d'économies budgétaires à faire d'ici 2018, qui n'épargneront pas les soins de santé puisque 1,5 milliard d'euros d'économies sont prévus d'ici 2018. « La majorité profite aussi du fait qu'une étude avait été réalisée sur le système du ticket modérateur, un peu comme celle sur l'avenir des pensions », confie une autre source.

Elle préconisait d'uniformiser davantage les remboursements entre les différentes catégories de patients. « C'est ce qu'ils font en décréétant que désormais les patients ordinaires paieront un ticket modérateur de 12 euros, contre 3 euros pour les plus précarisés. Mais l'étude conseillait aussi de faire en sorte que cette uniformisation n'entraîne pas, au final, une hausse du coût supporté par les patients. Or, Maggie De Block a clairement choisi de tenir compte de la première recommandation, mais pas de la seconde !... » ■

CHRISTIAN CARPENTIER

TARIFS DES SPÉCIALISTES	
Dermatologue	+ 5 %
Chirurgien	+ 46 %
Gynécologue	+ 46 %
Gérialre	+ 46 %
Ophthalmologue	+ 46 %
Urologue	+ 46 %
Anesthésiste	+ 46 %
Stomatologue	+ 46 %
Rhumatologue	+ 46 %
Radiothérapeute	+ 46 %
Spécialiste en démence	+ 90 %
Consultation le week-end	+ 75 %
Consultation la nuit	+ 61 %

ÉCLAIRAGE

Un projet caché par la ministre au Parlement

Ironie du sort : Maggie De Block était justement en commission de la Chambre, ce mercredi. Elle y présentait les grandes lignes de sa politique pour les cinq ans à venir. Elle n'a évidemment pas pipé mot de cette réforme, restant très évasive sur la question du ticket modérateur. Elle a d'ailleurs assuré que « la santé bénéficiera d'une norme de croissance, pas d'économies ». Dans les faits, il est donc désormais clair qu'elle prépare en secret une première entorse à sa promesse, faite devant le Parlement chargé de la contrôler. Ce qui est pour le moins gênant... En pratique, 61 % des consultations entraîneront une

hausse de 46 % du ticket modérateur à charge du patient. C'est notamment le cas des chirurgiens, gynécologues, ophtalmologues et autres radiothérapeutes. Gain escompté : 48,5 millions d'euros rien que chez les praticiens les plus consultés. D'autres hausses seront moindres, comme celle du prix à payer chez un dermatologue (+ 5 %). Et l'une est par contre encore plus spectaculaire : consulter un spécialiste en démence vous coûtera ainsi 90 % de plus dès janvier. En parallèle, le prix réel de certaines consultations est

CONSULTATIONS

27,6 millions de visites par an

Chaque Belge se rend entre deux et trois fois par an chez un spécialiste. 27.623.465 consultations ont en effet été répertoriées par l'Inami qui, il y a deux ans, avait dressé le bilan suivant : en 10 ans, le nombre de consultations chez un spécialiste avait augmenté de 4,5 millions, soit une hausse de 20 %. Pour toutes ces consultations, il en coûtera donc plus cher aux patients, et ce dès janvier 2015. Seules quelques catégories de spécialistes échapperont à cette mesure. Comme les pédiatres, les cardiologues ou les neurologues.

Sur les 27,6 millions de consultations réalisées chaque année, plus de 1,8 million a lieu chez le pédiatre. Un nombre très important, mais logique dans la mesure où tous les bébés – en principe – sont vus plusieurs fois par an par ce spécialiste, voire plus d'une fois par mois dans les premiers mois de son existence. Et les visites régulières chez le pédiatre se poursuivent parfois jusqu'à l'adolescence.

LE DERMATOLOGUE, TRÈS CONSULTÉ
Moins explicable, le nombre tellement important de consultations chez le dermatologue. Chaque année, ce spécialiste reçoit près de

2,5 millions de visites. D'adultes mais aussi d'enfants, ce qui permet déjà de mieux comprendre ce chiffre élevé. Une deuxième explication est peut-être à trouver dans les campagnes annuelles de sensibilisation au mélanome malin. À cette occasion, des visites gratuites de dépistage sont proposées chez les dermatologues. Un premier contact entre ce spécialiste et son patient ? En tout cas, entre 2002 et 2012, les consultations chez ce spécialiste avaient augmenté de 20 %. Dans le « top 5 » des médecins les plus consultés, les cardiologues. En 2012, le nombre de visites chez ce spécialiste enregistrait la hausse la plus forte, soit 56 %. Aujourd'hui, le nombre de consultations chez le cardiologue dépasse 1,3 million par an. ■

MBV.

également revu à la baisse. C'est le cas de la visite chez un psychiatre (- 23 %), chez un pédiatre (- 11 %) ou chez un cardiologue (- 5 %). Mais dans les faits, les visites y sont nettement moins nombreuses que pour la masse des spécialistes touchés par la hausse de 46 %. Si bien qu'au final, la dépense totale de l'Inami sera bien rabotée de 40 millions d'euros, à charge du patient.

L'Institut note d'ailleurs que les hausses et baisses de tarifs sont « conformes à l'économie présumée » par la ministre dans le budget pour 2015... ■

CH. C.